

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU GRAND GUÉRET
Extrait
du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à seize heures quarante-cinq, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, à la salle du conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 20 septembre 2024

Etaient présents : M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA, M. Patrick ROUGEOT, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDIERE, M. Bernard LEFEVRE, M. François VALLES

Etait excusée et avait donné pouvoir de vote : Mme Armelle MARTIN à M. Jean-Luc BARBAIRE

Etaient excusés: M. Thierry DUBOSCLARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Philippe PONSARD

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 1

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participant pas au vote : /

Nombre de membres votants : 14

Quorum : 9 (atteint)

Secrétaire de séance : M. Pierre AUGER

BAIL CIVIL AVEC LA SCI BJTWN 23 POUR L'INSTALLATION D'UN DEPOT DE LA
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Rapporteur : M. Jacques VELGHE

Pour faciliter l'organisation et la logistique des différents services composant la Direction des Services Techniques, qui s'est étoffée avec la prise de compétence « Eau et assainissement », il est proposé de louer un local permettant de stocker le matériel ainsi que les différents engins en toute sécurité, mais également, de pouvoir faciliter leur mutualisation.

Ce bâtiment, propriété de la SCI BJTWN 23, cadastré section AK n° 245, sis 37 route de Cher du Prat à Guéret (cf plan cadastral joint), d'une surface de 265 m², est particulièrement adapté à l'activité des Services Techniques. L'aire de stockage extérieure, d'une surface de 80 m², va faciliter la logistique et permettre de rapatrier les différents matériels morcelés sur plusieurs sites.

Le montant du loyer mensuel est de 800,00 € HT, charges comprises.

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire n° 124 / 20 du 24 septembre 2020, précisant les délégations données au Bureau Communautaire, notamment en matière de contrats de prise à bail de bâtiments, terrains ou autres biens immeubles, lorsque le loyer annuel est inférieur à 24 000 euros hors taxes et hors charges,

Délibération n°180/24 du 26/09/24
3- Domaine et patrimoine 3.3 Locations

Vu les articles 1714 à 1762 du Code civil,

Sachant que les imputations budgétaires sont les suivantes :

Budget	Section	Chapitre	Compte	Service	Code gestionnaire	Montant
40010	Fonct	011	6132		0716	9 600 €HT par an

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- acceptent la proposition de bail civil de la SCI BJTNW 23, d'une durée de trois ans, qui commencera à courir, le 1er octobre 2024, pour se terminer le 30 septembre 2027,
- approuvent le montant mensuel du loyer de 800,00 € HT et 960,00 € TTC, soit un loyer annuel de 9 600,00 € HT et 11 520,00 € TTC,
- autorisent la prise à bail du bien immobilier cadastré section AK n° 245, sis 37 route de Cher du Prat à Guéret, appartenant à la SCI BJTNW 23, à compter du 1er octobre 2024,
- autorisent M. le Président ou M. le Premier Vice-Président, à signer le bail avec la SCI BJTNW 23, ainsi que tous les actes nécessaires à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Par délégation du Président

Le 1^{er} Vice-Président



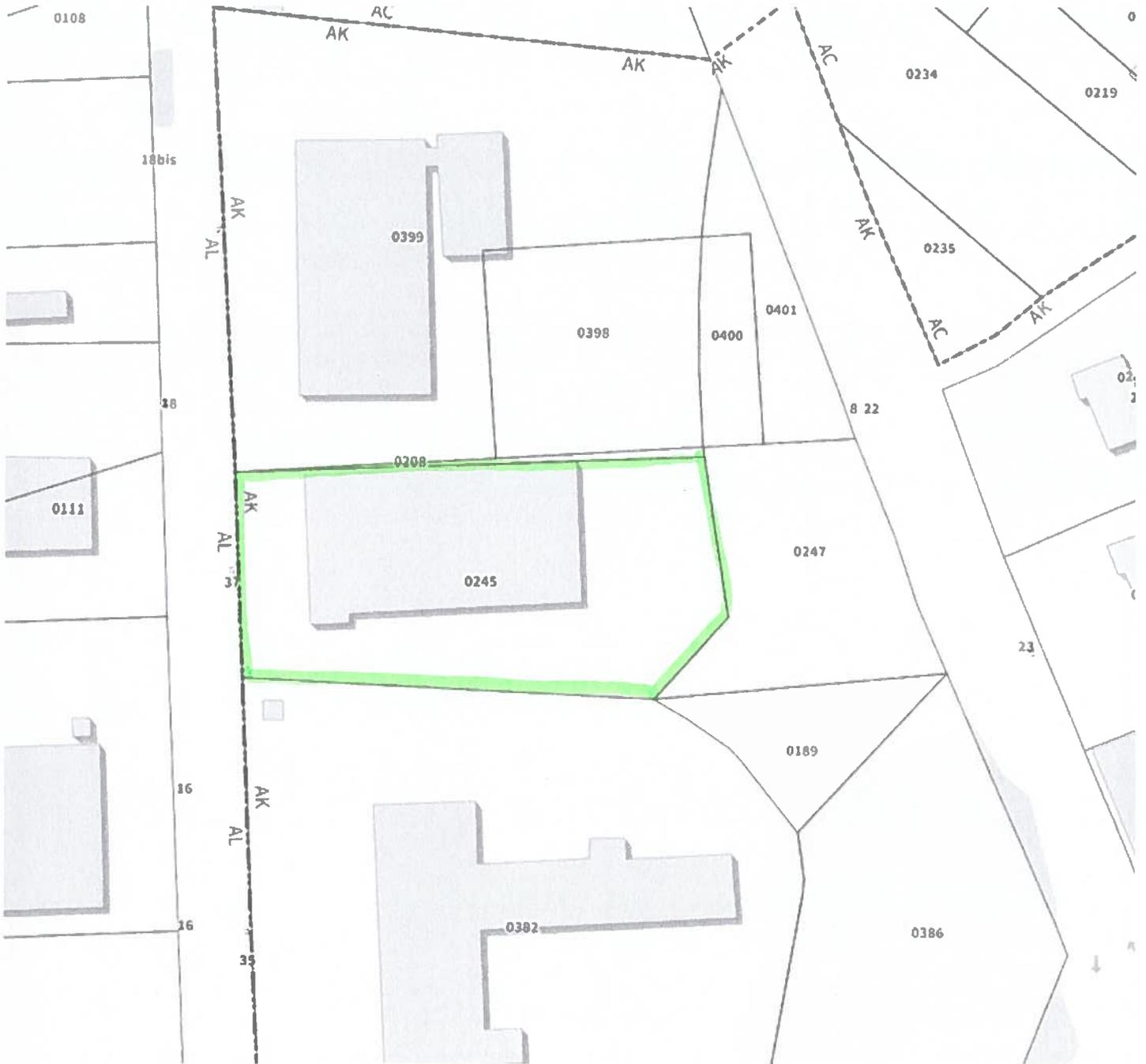
Eric BODEAU

Le secrétaire de séance



Pierre AUGER

Plan Cadastral :



Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240926-180_24-DE
Date de télétransmission : 03/10/2024
Date de réception préfecture : 03/10/2024